

VÉGÉTAL ET PLU(i) : RETOUR D'EXPÉRIENCE DES ACTEURS PRIVÉS

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION NATIONALE

DÉCEMBRE 2020

Sommaire

LE PANEL DES RÉPONDANTS	04
LES BÉNÉFICES ASSOCIÉS AU VÉGÉTAL ET AUX ESPACES DE NATURE	08
REGARDS SUR LES OUTILS DES PLU(I) : EFFICACITÉ, FAIBLESSES & INITIATIVES POSITIVES	10
L'ACCÈS AUX DONNÉES ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE	14
PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET BESOINS PRIORITAIRES	18

Auteurs

Conception du questionnaire et rédaction des résultats : Sandrine LARRAMENDY, paysagiste concepteur urbaniste, chargée d'études.

Diffusion de la consultation : Sandrine LARRAMENDY ; Ludovic PROVOST, chargé de communication.

Analyse des données : Robin DAGOIS, chargé de mission « Agronomie, sols et végétalisation urbaine » et Sandrine LARRAMENDY.

Réalisation des graphes : Robin DAGOIS.

Relectures de la synthèse : Marianne HEDONT, chargée de mission ; Aurore MICAND, chargée d'études.

Pour citer cette publication : LARRAMENDY S., DAGOIS R., 2020. Végétal et planification : retour d'expérience des acteurs privés. Synthèse de la consultation nationale. Plante & Cité, 24 p.

Editeur : Plante & Cité, 2 rue Le Nôtre 49066 Angers Cedex

ISBN : 978-2-3833-9011-4

Création graphique et mise en page : La Fabrique Rouge, Angers

Dépôt légal : décembre 2020

CONTEXTE

Végétal et planification

Plante & Cité a lancé une étude sur l'intégration et la place du végétal et des espaces de nature dans les documents de planification urbaine et d'aménagement du territoire [PLAN, 2018-2021].

En effet, le végétal et les espaces de nature constituent une des solutions face aux défis environnementaux et paysagers (biodiversité, climat, risques naturels, artificialisation, santé, cadre de vie, tourisme). Parmi les leviers à disposition des collectivités, les documents de planification et notamment les PLU/PLUi sont incontournables pour affirmer leurs ambitions et conforter la place du végétal et des espaces de nature dans les aménagements urbains publics et privés. Cette étude vise à identifier les actions favorables pour leur protection et leur développement. Elle produira à terme des recommandations opérationnelles pour permettre la diffusion et l'appropriation de ces bonnes pratiques à différentes échelles dans les territoires.

Pour aboutir à cet objectif, le projet se base sur deux dispositifs de consultation nationale pour un état des lieux et une analyse fine des pratiques existantes. Une première consultation a été menée auprès des collectivités. Une seconde enquête a été réalisée auprès des acteurs privés qui effectuent des prestations de planification urbaine ou conseillent les collectivités (urbanistes, paysagistes, architectes, écologues...) et fait l'objet de ce document.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/84

FINANCEURS



Les ministères en charge de la Transition écologique (MTE) et de la Cohésion des territoires (MCT), VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage et la Région des Pays de la Loire.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

MTE, MCT, VAL'HOR, Région des Pays de la Loire, Office français de la biodiversité (OFB), Fédération française du paysage (FFP), Union nationale des entreprises du paysage (Unep), Association des paysagistes-conseils de l'Etat, France Urbaine/Métropole Aix-Marseille-Provence, Collectivités/Métropole de Rouen Normandie et Ville de Rennes, Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Cerema/DT Territoires et ville, FNAU/AURA, FNCAUE/CAUE 44, FédéSCoT/Pôle métropolitain Loire Angers, ARB Île-de-France, MNHN - CESCO, Agrocampus ouest - BAGAP, Université de Tours - CITERES, Aix-Marseille-Université - TELEMME, Faculté de droit d'Angers.

Le dispositif de consultation

Les objectifs

- Recueillir des retours d'expérience ;
- Faire remonter les difficultés rencontrées par les acteurs privés et les besoins pour mieux préserver et renforcer le patrimoine végétal et les espaces de nature ;
- Dégager des recommandations et des points de vigilance à destination des collectivités et des professionnels ;
- Repérer des expériences et initiatives positives de PLU(i).

Le questionnaire

• Il est à destination de tous les professionnels (urbanistes, paysagistes, architectes, écologues, environnementalistes...) qui réalisent des prestations de planification ou d'aménagement urbain ou accompagnent et conseillent les communes et EPCI comme les CAUE, les paysagistes conseil de l'État, les PNR...

- Il a été élaboré par Plante & Cité et a bénéficié de la relecture de plusieurs membres du Comité de pilotage : Michel Audouy (FFP, VAL'HOR), Emmanuelle Bougault (VAL'HOR), Clément Briandet (Union nationale des CAUE) et Gaëlle FEAT (CAUE 44), Philippe Clergeau (MNHM) et Christophe Père (Association des paysagistes conseil de l'État).
- Il comporte, outre les questions de présentation du répondant, onze questions.

Les modalités de diffusion

- Le questionnaire a été ouvert de fin mai 2020 à fin septembre 2020.
- Il a été diffusé auprès des professionnels adhérents de Plante & Cité et de la presse spécialisée.
- Le questionnaire a également bénéficié du relai des membres du Comité de pilotage de l'étude et de différents réseaux :
 - > Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France
 - > Centre de ressources génie écologique
 - > Fédération française du Paysage (FFP)
 - > Fédération nationale des agences d'urbanisme
 - > Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, VAL'HOR
 - > Paysagistes conseil de l'État
 - > Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA).

Principaux enseignements

La consultation a recueilli 170 réponses avec une diversité de profils. Les plus représentés sont les paysagistes concepteurs - ingénieurs paysagistes.

• **LES BÉNÉFICES** : Les deux premiers bénéfices associés au végétal et aux espaces de nature cités sont le support de biodiversité et la qualité du cadre de vie.

• **LES OUTILS DU PLU(I)** : le plan de zonage et le règlement sont les plus cités pour leur efficacité pour préserver et renforcer le végétal et les espaces de nature d'un territoire, suivis par les OAP.

• **LES MANQUES ET FAIBLESSES** : les manques les plus cités sont, d'une part, de mieux mettre en œuvre les outils existants et, d'autre part, d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité, des paysages, des sols... Des faiblesses sont observées dans presque tous les PLU existants. Sont ainsi pointés la faible part du végétal et des espaces de nature (sujet secondaire), la faiblesse des énoncés avec des phrases trop générales, de très nombreux copier/coller ainsi que le manque de précisions des zonages (N, EBC...) et des structures végétales à protéger. Enfin, le manque de croisement des enjeux de développement urbain avec ceux de la biodiversité et des paysages, dans un mode projet, est aussi évoqué.

• **ACCÈS AUX DONNÉES DE BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE** : les difficultés concernent environ la moitié des répondants. Sont notamment citées : l'hétérogénéité des données, l'absence de coordination, la difficulté à remobiliser des données déjà existantes.

• **TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE** dans le cadre de l'élaboration de PLU(i) : quasiment tous les répondants partagent l'avis de son intérêt (croisement des enjeux, enrichissement réciproque des disciplines) mais dans l'application concrète, des retours pointent de nombreuses difficultés : trop faible recours aux compétences en écologie et paysage, cloisonnement des compétences, perception négative du métier de l'autre...

• **DIFFICULTÉS PRINCIPALES ET BESOINS PRIORITAIRES** : en tête des difficultés principale est cité le niveau d'engagement des élus. Il est suivi par le manque d'implication des compétences en écologie et paysage à toutes les étapes de l'élaboration des PLU(i) ainsi que par la rémunération.

Le besoin de formation et de sensibilisation (des élus, des professionnelles autres que paysagistes et écologues, des techniciens) est cité en premier, suivi par le besoin de plus de moyens humains et financiers.



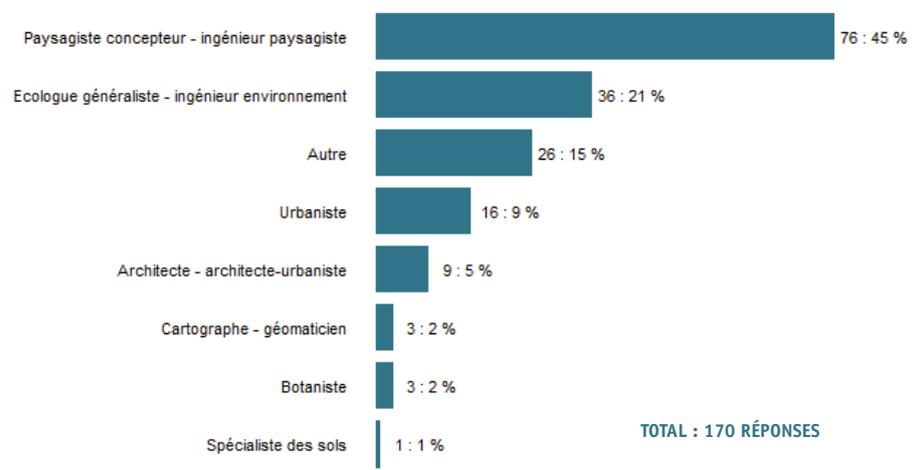
LE PANEL DES RÉPONDANTS



UNE DIVERSITÉ DE PROFILS

AVEC UNE FORTE REPRÉSENTATION DES PAYSAGISTES CONCEPTEURS

Votre profil/formation



La consultation a recueilli 170 réponses, avec une grande diversité de profils.

Les paysagistes concepteurs et ingénieurs paysagistes sont largement en tête et représentent 45% du panel. Ils sont suivis par les écologues généralistes et ingénieurs en environnement (21%), puis les urbanistes (9%) et les architectes (5%).

Dans la catégorie « Autres », on trouve des personnes présentant des doubles profils : 1 écologue urbaniste, 1 ingénieur agronome urbaniste, 1 paysagiste urbaniste, 1 paysagiste écologue, 2 urbanistes géographes. Sont également présents : 2 enseignants formateurs, 1 technicien paysage, 1 économiste, 1 entrepreneur paysagiste, 1 pépiniériste, 1 jardinier, 1 gestionnaire espaces verts...

DES RÉPONDANTS TRAVAILLANT SURTOUT EN AGENCE OU BUREAU D'ÉTUDES

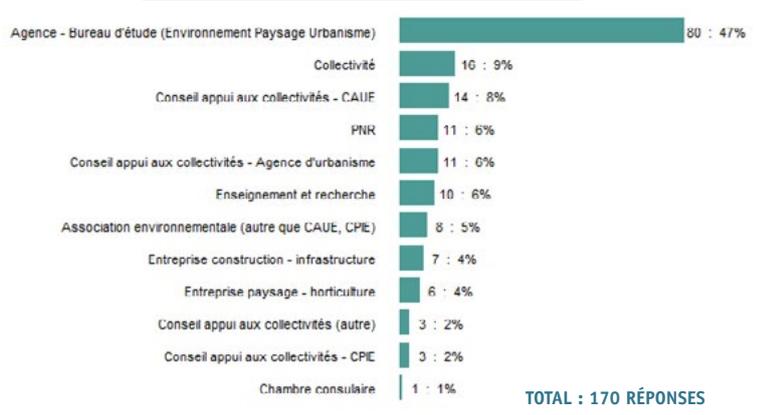
En tête des types de structures représentées par les répondants se trouvent les bureaux d'études et agences dans le domaine du paysage, de l'environnement ou de l'urbanisme (47%). Dans ce groupe, se trouvent des responsables de structure c'est-à-dire des chefs d'agence, des gérants (54%) et des chargés d'études ou de projets (46%).

En seconde position, on trouve un groupe de répondants travaillant au sein de structures de conseil, appui aux collectivités (23% en additionnant les personnes qui travaillent en CAUE, agence d'urbanisme, CPIE, autre).

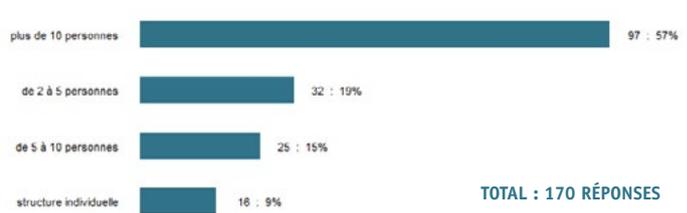
Enfin, ont également répondu des personnes travaillant au sein de collectivités, PNR, d'établissements d'enseignement et de recherche, d'entreprises...

Concernant les tailles des structures, la majorité des répondants travaille au sein de structures de plus de 10 personnes (57%). On note cependant une diversité de taille de structures.

Type de votre structure



Taille de votre structure



UNE MAJORITÉ DE RÉPONDANTS RÉALISENT ou ACCOMPAGNENT DES PLU(I)

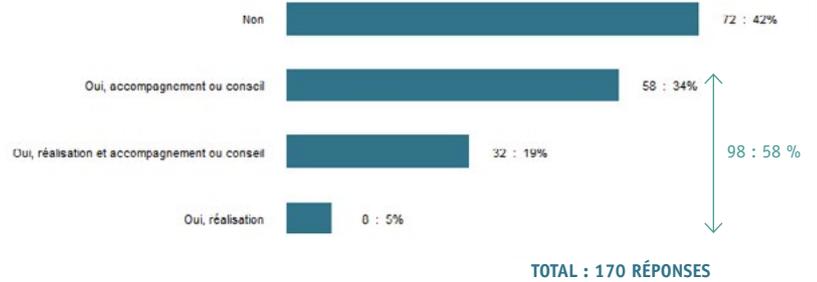
Une majorité des répondants réalisent ou accompagnent la réalisation de PLU(i).

Si l'on cumule ceux parmi les répondants qui en réalisent, ceux qui en réalisent et en accompagnent et ceux qui en accompagnent uniquement, on atteint 58%.

Le groupe des autres répondants atteint 42%.

Il est constitué pour une grande part de professionnels travaillant dans la maîtrise d'œuvre d'aménagements.

Vos missions actuelles comprennent-elles la contribution à la réalisation (ou l'accompagnement) de PLU(i) ?

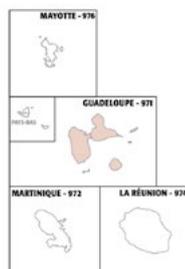
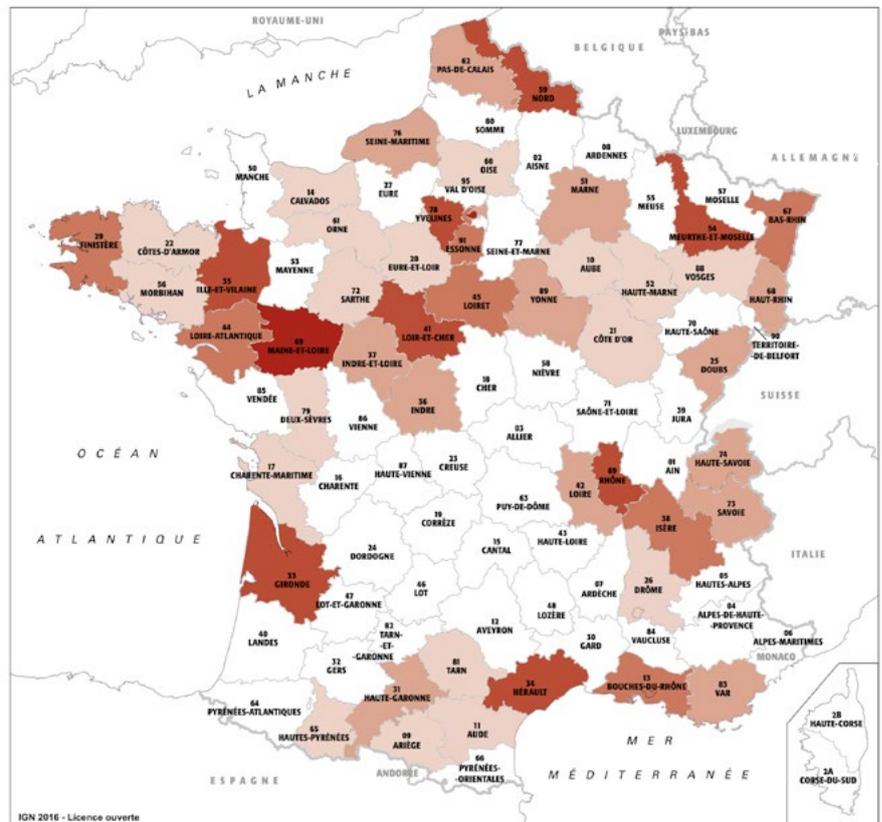


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES 170 RÉPONSES

Les réponses proviennent de 52 départements différents (dont 2 départements d'outre-mer, La Guadeloupe et la Guyane).

Elles sont réparties en France mais certains grands secteurs comme le sud-ouest et le centre de la France en sont totalement dépourvus.

Les deux départements présentant le plus grand nombre de réponses sont le Maine-et-Loire (49), avec 15 réponses, et Paris (75), avec 13 réponses. Ils sont suivis, d'ouest en est, par l'Ille-et-Vilaine (35), la Gironde (33), le Loir-et-Cher (41), les Yvelines (78), l'Hérault (34), le Nord (59), le Rhône (69), et la Meurthe-et-Moselle (54).





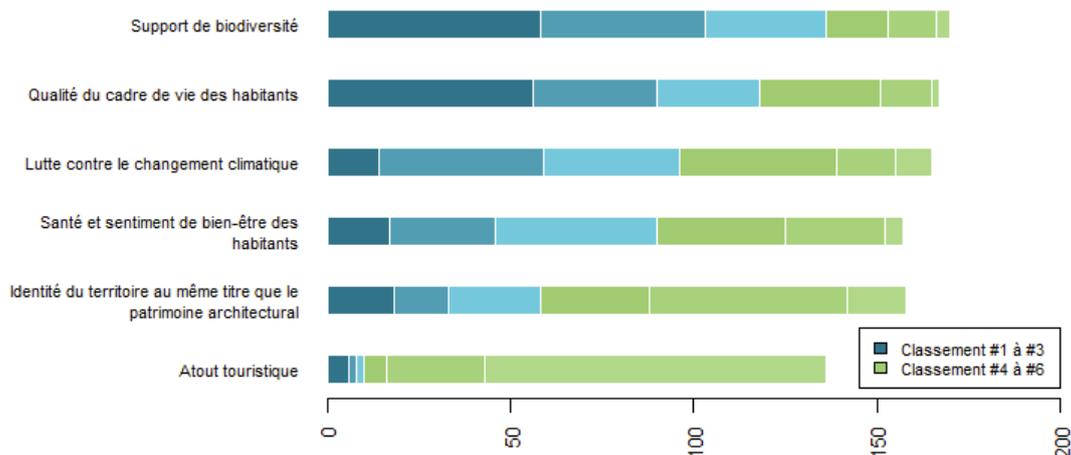
Libellule dans le Marais de Grée à Ancenis (44) - Crédit : S. Larramendy

LES BÉNÉFICES ASSOCIÉS AU VÉGÉTAL ET AUX ESPACES DE NATURE



SUPPORT DE BIODIVERSITÉ ET QUALITÉ DU CADRE DE VIE COMME PREMIERS BÉNÉFICES

Quels sont les bénéfices que vous associez au végétal et espaces de nature d'un territoire ?
Numérotez chaque case dans l'ordre de vos préférences de 1 à 6.



Les deux premiers bénéfices cités sont celui de « support de la biodiversité » et de « qualité du cadre de vie des habitants ». Ils se détachent assez nettement en tête. Ils sont suivis par les bénéfices de « lutte contre le changement climatique » et de « santé et bien-être des habitants ».

On peut ainsi constater que se hissent à des niveaux équivalents des bénéfices liés aux enjeux écologiques et de cadre de vie.

Parmi les bénéfices les moins cités, celui « d'identité du territoire au même titre que le patrimoine architectural » et surtout celui d'« atout touristique ».

La biodiversité arrive en tête pour les écologues et la qualité du cadre de vie est en tête pour les paysagistes.

On constate des différences dans les réponses en fonction du profil des répondants. Ainsi, au rang #1 des réponses, les paysagistes concepteurs placent en tête la qualité du cadre de vie (30 sur 77 répondants devant la biodiversité pour 17 sur 77) alors que les écologues y placent la biodiversité (23 sur 36 répondants loin devant la qualité du cadre de vie pour 7 sur 36). Quand aux architectes et urbanistes, ils placent ces deux bénéfices en tête à des niveaux proches (9 sur 26 pour la biodiversité et 8 sur 26 pour la qualité du cadre de vie).

Les collectivités ont classé différemment les bénéfices associés au végétal et aux espaces de nature

Cette question a été posée dans la consultation auprès des collectivités : Du point de vue du politique, quels sont les bénéfices associés au végétal et aux espaces de nature de votre territoire ?

On note que les résultats obtenus sont assez différents.

À titre d'exemples, le bénéfice « identité du territoire au même titre que le patrimoine architectural » arrive en deuxième place et la « lutte contre le changement climatique » en dernier. La « qualité du cadre de vie des habitants » est le premier bénéfice cité, comme pour la consultation auprès des acteurs privés, à la différence près qu'il est très largement en tête devant tous les autres.

Source : LARRAMENDY S., DAGOIS R., 2020. Végétal et planification : panorama dans les collectivités. Synthèse de la consultation nationale. Plante et Cité, 60 p.



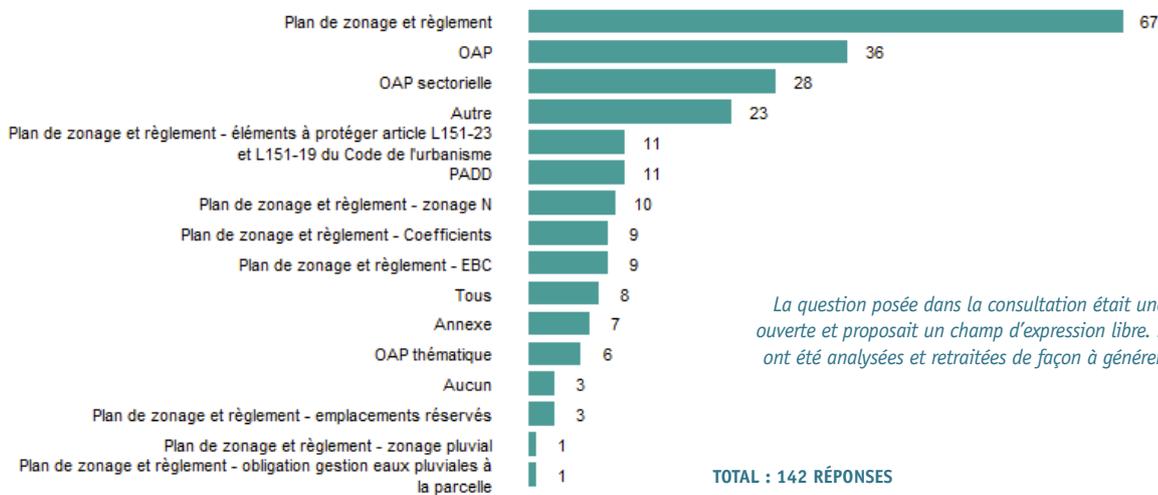
REGARDS SUR LES OUTILS DES PLU(I) :

EFFICACITÉ, FAIBLESSES & INITIATIVES POSITIVES



PLAN DE ZONAGE, RÈGLEMENT ET OAP : LES OUTILS LES PLUS EFFICACES

Parmi les outils mis en œuvre au sein des PLU(i), lesquels vous semblent les plus efficaces pour préserver et renforcer le végétal et les espaces de nature d'un territoire ?



La question posée dans la consultation était une question ouverte et proposait un champ d'expression libre. Les réponses ont été analysées et retraitées de façon à générer ce graphique.

L'outil le plus cité est le plan de zonage et le règlement. A la lecture des commentaires, il apparaît comme :

> le plus protecteur vis à vis du végétal et des espaces de nature avec la mobilisation d'outils spécifiques tels que le zonage N, les EBC, les éléments à protéger au titre de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme ainsi que les coefficients (de biotope par surface, d'imperméabilisation, d'espaces verts...);

> le plus simple à comprendre par les habitants et par les élus, à la condition d'un effort de clarté des documents (graphisme, énoncé), voire d'accompagnement et de pédagogie (documents annexes). Il peut être modulé en fonction des enjeux et des cas. Des recommandations portent sur la hiérarchisation des zones avec des degrés de protection différents, le recours ou non aux EBC...

Les OAP se trouvent en deuxième position. Les OAP thématiques et surtout sectorielles sont parfois explicitement mentionnées mais le plus souvent elles sont citées de façon générique. Certains répondants apprécient leur approche plus intégratrice et le mode projet possible. Des limites sont cependant soulignées, et nombre d'OAP sont jugées peu qualitatives et peu contraignantes.

Certains répondants estiment pour leur part que tous les outils ont leur efficacité et qu'il s'agit de les mobiliser en complémentarité. Quelques plus rares répondants estiment à contrario qu'aucun outil du PLU(i) n'est efficace.

Dans la catégorie « Autres outils », on trouve mention des plans de paysage, jugés utiles avant tout PLU(i), mais aussi de méthodologie de concertation et d'animation du document d'urbanisme, de travail d'explication des mots et notions (définitions)...

TÉMOIGNAGES SUR L'EFFICACITÉ ET LES LIMITES DES OUTILS DES PLU(I)

PLAN DE ZONAGE ET RÈGLEMENT

« Les outils de zonage car plus facilement compréhensibles par les habitants et les élus. »

« Plan de zonage d'abord puis OAP »

« Le premier outil c'est le règlement graphique et écrit. Si celui-ci est bien rédigé et qualitatif il peut être suffisamment prescriptif pour protéger les zones de nature. »

« Le plan de zonage est un élément clé, à condition d'y mettre suffisamment de précisions. Parfois, le découpage parcellaire n'est pas adapté aux limites de zonage. Avec le PLU(i), le règlement tend à uniformiser les prescriptions entre communes, ce qui est dans certains cas préjudiciable à la préservation de la spécificité de micro-territoires ; par souci d'économie autant que par souci de simplification dans la réglementation affreusement complexe. Pas facile de trouver le bon équilibre... Les EBC sont un outil puissant, mais souvent trop puissant et hyper rigide. À réserver aux structures végétales les plus emblématiques. L'article L-121-19 me semble plus consensuel. »

« Les plans de zonages, les classements locaux, ont le mérite de poser un cadre ; c'est plus efficace quand la lecture est aidée par des fiches, des visuels, des cartes ; pour les citoyens mais aussi pour un pro qui découvre un territoire. »

« Le document graphique identifiant une TVB me semble être le plus facilement appropriable par l'ensemble des acteurs du projet. Cependant, à l'échelle d'une parcelle ce document est souvent fragilisé par la définition des emprises minimales nécessaires pour respecter les continuités écologiques. »

« Le premier outil c'est le règlement graphique et écrit. Si celui-ci est bien rédigé et qualitatif il peut être suffisamment prescriptif pour protéger les zones de nature. »

« Il est nécessaire de continuer à hiérarchiser les zones avec des degrés de protection différents! Le risque sinon est de totalement figer l'urbanisme. Le végétal doit pouvoir être préservé, développé sans pour autant bloquer les projets de développement locaux. Les protections par zonage restent efficaces mais parfois trop contraignantes. Les paysages sont vivants, évoluent et se transforment et les PLU doivent s'adapter à cette «mouvance». »

LES OAP, DES COMMENTAIRES POSITIFS...

« La réalisation d'OAP sectorielles et thématiques, en associant les habitants, semblent plus intéressantes parce que plus intégratrices. »

« OAP sectorielles ou thématiques appuyées sur un véritable projet de paysage. »

« Les OAP apparaissent comme de bons outils de projets pour réserver une place plus grande au végétal et à la nature. »

« Si le territoire présente une spécificité liée aux espaces de nature une OAP thématique peut être intéressante si elle est travaillée en fonction des spécificités du territoire. Ensuite ponctuellement, les OAP sont de très bons outils si ces dernières sont également poussées et qualitatives. Nous réalisons à chaque fois pour les OAP sectorielles des inventaires de terrain afin de définir précisément les éléments d'intérêt à préserver. »

« En complément, car elles permettent une approche à une échelle plus large et une dimension pédagogique et communicante que n'a pas le règlement : les Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques (Trame Verte et Bleue, Trame Brune ...) ou sectorielles (si un enjeu particulier sur un site). »

... ET D'AUTRES PLUS MITIGÉS

« OAP thématiques = outil très intéressant. Mais seulement rapport de compatibilité. Souvent obligation d'utiliser règlementaire (graphique et/ou écrit) pour donner une valeur plus forte. »

« OAP sectorielle et thématique (quand ce n'est pas une généralité ou un pavé incompatible avec le règlement). »

« Les OAP sectorielles et thématiques. Elles peuvent aller très loin, mais malheureusement, ce n'est pas toujours assez le cas. »

« Concernant les OAP thématiques, pour mon expérience, elles paraissent trop «abstraites», ne sont pas forcément lisibles facilement. Il me paraît plus efficace d'utiliser des outils directement mobilisables sur un règlement graphique (...). »

« Les OAP sectorielles et thématiques. Mais dans un cas ne s'applique que sur des sites précis et pas à l'échelle globale de la commune. Dans l'autre cas ex OAP TVB il n'y a aucune obligation de la mettre en œuvre... C'est donc lié aux volontés politiques. »

COEFFICIENTS

« Le coefficient d'espaces perméables et d'espaces verts ! Merci ! ça faisait des années que j'attendais quelque chose du genre, pour forcer mes clients à respecter un minimum de verdure au milieu de tout leur béton et de leur gravier «sans entretien». Restent que certains trichent. »

« Coefficient de biotope »

« Des coefficients restrictifs d'imperméabilisation des sols dans les projets d'aménagement. »

« De manière complémentaire uniquement, le «coefficient de biotope» que permet l'article L. 151-22. En effet, cet outil ne permet «que» de réglementer à la parcelle, et ne s'applique qu'en cas de projet. Il est donc plus limité dans sa portée. »

INTÉRÊT ET COMPLÉMENTARITÉ DES OUTILS

« Chacun des outils cités apporte sa part d'efficacité : l'OAP thématique peut donner un cadre général efficace explicité et renforcé par les OAP sectorielles elles-mêmes explicitées par le règlement et/ou le PADD et illustrées par les plans de zonage. »

LES LIMITES DES PLU(I)

« Tous ces outils ont un rôle à jouer, étant complémentaires, y compris bien sûr l'évaluation environnementale lorsqu'elle est bien menée, notamment sur la définition des contours de la TVB, les inventaires faune/flore sur les sites de projet, l'expression des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Mais ils ont tous leurs limites : un PLU ne peut pas tout. C'est un outil réglementaire, fragile juridiquement, et très codifié. Il doit lui aussi venir compléter d'autres actions : inventaire communal de la biodiversité, plan de gestion, actions de sensibilisations des services, des élus, des habitants, des entreprises, mesures de restauration de corridors écologiques, etc. »

AUTRES : DIALOGUE, ANIMATION

« L'outil le plus important, c'est les méthodes de travail et les espaces de dialogue pendant le temps de réalisation. »

« Surtout faire vivre le document de planification : le règlement et le zonage n'est pas une fin en soi. Accompagnement du projet dans la durée : outils de pédagogie à développer, accompagnement en amont des habitants... »

DES MANQUES IDENTIFIÉS

DANS LES OUTILS DES PLU(I)

Des manques sont identifiés par 90% des répondants.

À la lecture des commentaires, les deux manques les plus souvent cités sont :

- > **besoin de mieux mettre en œuvre les outils existants** ;
- > **avoir une meilleure connaissance** de la biodiversité, des paysages, des sols...

D'autres sujets d'amélioration sont également évoqués comme : intégrer le sujet de la **gestion**, avoir une **vision synthétique partagée**, une **représentation graphique claire**, une plus forte **implication des habitants**.

Des avis concernent aussi le besoin ressenti d'avoir un **cadre réglementaire plus contraignant**, des **sanctions** significatives en cas d'atteinte au végétal et aux espaces de nature.

Concernant les outils des PLU(i), identifiez-vous des manques ?



Total : 30 réponses

Cette question a été posée aux répondants qui réalisent ou accompagnent des PLU(i).

Certains souhaiteraient **plus de souplesse** dans la réglementation des PLUi pour permettre l'innovation, la prise en compte de la dimension du **vivant**.

Enfin, sont également cités le manque d'incitations au développement du végétal dans les projets urbains ainsi que de prescriptions et de conseils aux porteurs de projets.

DES FAIBLESSES OBSERVÉES

DANS PRESQUE TOUS LES PLU(I) EXISTANTS

Dans d'autres PLU que ceux auxquels vous contribuez, y a-t-il des faiblesses régulièrement observées ?



Total : 36 réponses

Cette question a été posée aux répondants qui réalisent ou accompagnent des PLU(i).

La quasi-totalité (94%) des répondants observent des faiblesses dans les PLU(i). Les commentaires les plus nombreux portent sur plusieurs sujets :

> **la part faible du végétal et des espaces de nature**. Certains indiquent n'avoir encore jamais vu un PLU satisfaisant du point de vue de la biodiversité, d'autres constatent des lacunes énormes, des prescriptions légères, et l'importance du développement économique qui l'emporte.

> **la faiblesse des énoncés en lien avec le végétal**, avec trop de phrases générales, de très nombreux copier/coller (défaut souvent mentionné), une standardisation des prescriptions...

> **le manque de précision des zonages (N, EBC...) et des structures végétales à protéger (haies, arbres...)** est aussi une faiblesse couramment observée.

Enfin, **le manque de croisement des enjeux** de développement urbain avec ceux de la biodiversité et des paysages, dans un **mode "projet"** est aussi évoqué.

UNE TRENTAINE D'EXPÉRIENCES

POSITIVES SIGNALÉES

Les répondants ont signalé une trentaine d'expériences positives différentes, pour lesquelles ils ont été impliqués en qualité de maîtrise d'œuvre ou d'accompagnement de la collectivité. Il s'agit de PLU, PLUi, SCOT, de plans de paysage, d'étude paysagère... (liste p.23).

Les points intéressants cités dans ces expériences concernent :

> **des démarches globales** comme :

- « un accompagnement complet du diagnostic jusqu'aux traductions écrites et cartographiques » ;

- « un plan de paysage élaboré en même temps que le PLUi et en concertation » ;

- « l'intégration du rôle de l'eau et des espaces naturels et agricoles dans le PADD, traduit par des OAP spécifiques »...

> **des outils en particulier** comme :

- « une OAP paysage et biodiversité très développée » ;

- « un coefficient de perméabilité » ;

- « un inventaire et protection des arbres remarquables » ;

- « un coefficient nature (règlement) » ;

- « le paysage comme axe principal du PADD.



L'ACCÈS AUX DONNÉES

ET LE TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



DES DIFFICULTÉS POUR L'ACCÈS AUX DONNÉES DE BIODIVERSITÉ ET DE PAYSAGE

Rencontrez-vous des difficultés concernant l'accès aux données de BIODIVERSITÉ ?



TOTAL : 53 RÉPONSES

Rencontrez-vous des difficultés concernant l'accès aux données de PAYSAGE ?



TOTAL : 52 RÉPONSES

Cette question a été posée aux répondants qui réalisent ou accompagnent des PLU(i).

Ces difficultés concernent 53% des répondants pour les données de biodiversité et 42% pour les données de paysage.

A la lecture des commentaires, on observe une diversité de difficultés exprimées. Elles concernent :

- > la **qualité et l'hétérogénéité des données**, soit « trop pointues ou trop vagues », parfois « obsolètes » voire « absentes » ;
- > l'**absence de coordination** (hormis dans le cas de la présence d'un PNR ou par une intercommunalité dynamique) ;

- > la **difficulté à remobiliser les données déjà existantes** sur un territoire ;

- > le **manque de capitalisation des connaissances** ;

- > le **manque de moyens** pour acquérir des connaissances complémentaires ;

- > l'**échelle de l'acquisition des données** qui n'est pas assez fine (pas à la parcelle) pour être intéressante pour l'élaboration des PLU(i).

TÉMOIGNAGES DIFFICULTÉS AUTOUR DES DONNÉES

ACCÈS ET DIFFUSION

Un paysagiste : « Concernant les données relatives aux sites inscrits et classés, on trouve assez facilement les arrêtés de classement ou d'inscription, mais rarement les études qui ont conduit à la décision d'arrêté. C'est dommage car ces études, effectuées pour le compte de la collectivité, contiennent de nombreuses infos intéressantes. »

« C'est souvent ce qui remonte au sein des EPCI : il existe une grande diversité de données naturalistes mais elles ne sont pas diffusées ou difficiles à trouver et à comprendre/exploiter. »

« Une impression que les diverses études existantes deviennent inaccessibles..... »

ÉCHELLE

Un écologue : « Les données de biodiversité sont souvent existantes et accessibles, mais à l'échelle d'une commune, et pas d'un secteur en particulier. Il est donc possible de connaître les espèces à enjeu d'un territoire donné, mais sans être en mesure de localiser leur présence, leur lieu de vie. À l'échelle d'un territoire communal ou intercommunal, cela pose un problème certain. »

HÉTÉROGÉNÉITÉ OU ABSENCE DES DONNÉES

« Pas de difficultés, mais dans combien de PLU, a-t-on un vrai diagnostic paysage, qui ne soit pas une copie de l'atlas des paysages...? »

ABSENCE DE COORDINATION

« Il existe trop d'acteurs « biodiversité ». Besoin de coordonner et de n'avoir qu'un seul point d'entrée local (SCoT ?). »

« Disponibilité hétérogène des données locales (manque d'étude terrain, manque de budget, demandes hétérogènes d'un territoire à l'autre de la part de l'Autorité environnementale). »

MOBILISATION DES DONNÉES EXISTANTES

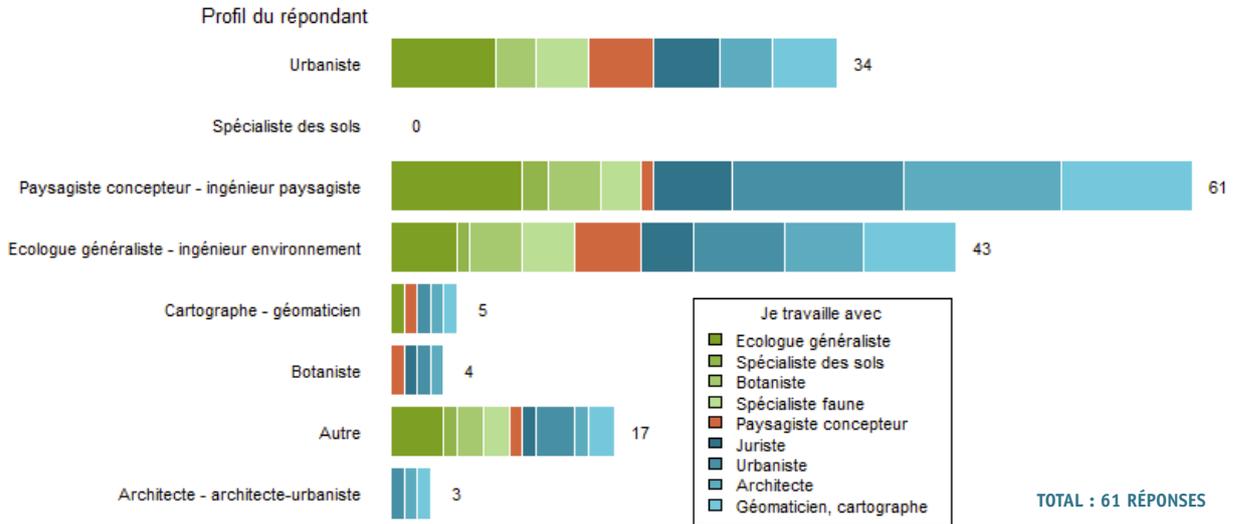
« De façon générale, le diagnostic nécessite de chercher les données et études disponibles sur le territoire à chaque fois que le PLU(i) est réalisé ou renouvelé. Ces informations sont souvent disparates, lacunaires : les diagnostics des versions précédentes sont généralement obsolètes et manquent d'un suivi. Il existe des données systématisées sur tout le territoire qui sont très utiles (celles de l'INPN, du géoportail, etc.) mais elles ne suffisent pas toujours à éclairer les arbitrages à prendre en termes d'aménagement (...). Nous manquons d'une solution permettant de répartir efficacement des données et analyses déjà produites, plutôt que de « partir à la pêche aux informations » à chaque fois et de refaire des raisonnements que d'autres ont déjà formulés avant nous. »

« Les espaces privés sont peu étudiés. Les seules références sont souvent réduites aux espaces publics. »

ASSOCIATION DE COMPÉTENCES

ÉCOLOGIE - ARCHITECTURE- URBANISME - PAYSAGE

Quelles sont les compétences complémentaires à la vôtre, avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de vos missions d'élaboration/révision de PLU/PLUi ?



Parmi les répondants, les trois profils suivants urbaniste, paysagiste concepteur et écologue ont globalement l'habitude de travailler avec toutes les autres disciplines.

Dans le détail, on observe :

- que les paysagistes concepteurs ont plus l'habitude de travailler avec les profils du « bleu » (juriste, urbaniste, architecte, géomaticien) qu'avec ceux du « vert » (écologue, botaniste, spécialistes faune et

sols) alors que cette répartition est plus équilibrée concernant les urbanistes et les écologues.

- On observe également que les paysagistes concepteurs sont moins représentés (en nombre) au sein des équipes pluridisciplinaires.

Quant aux quelques architectes répondants, ils ne travaillent pas du tout avec des profils du « vert » ni les paysagistes.

DES DIFFICULTÉS POUR CONCRÉTISER UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

Les répondants sont nombreux à partager l'avis de l'intérêt du travail pluridisciplinaire dans le cadre de l'élaboration des PLU(i), qui « permet de croiser les différents points de vues de chacun des intervenants ». Des commentaires mettent ainsi en avant l'enrichissement réciproque des disciplines, le bénéfice du croisement des enjeux et son caractère indispensable.

Le retour d'expérience est cependant contrasté, comme l'illustre le graphe ci-dessous, et des difficultés sont pointées dans l'application concrète, comme :

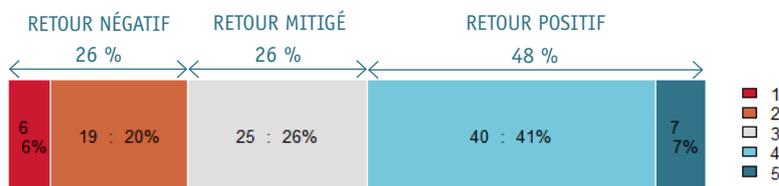
- le trop faible recours aux compétences en écologie et paysage ;

- le constat d'un cloisonnement des compétences et d'une approche non intégrative ;

- la faible prise en compte des enjeux autour du végétal et des espaces de nature de façon générale même si des avancées sont constatées.

- des retours négatifs liés à la perception du métier de l'autre, (architectes-urbanistes, écologues, paysagistes concepteurs) basés sur des expériences négatives de collaborations.

Quel retour d'expérience faites-vous sur le travail en équipe pluridisciplinaire dans le cadre de l'élaboration des PLU/PLUi ?



Sur une échelle de ressenti, de 1 «très négatif» à 5 «très positif»

Cette question a été posée aux répondants qui réalisent ou accompagnent des PLU(i).

COMMENTAIRES SUR LES DIFFICULTÉS RESENTIES CONCERNANT LE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE

EXPÉRIENCES DE COLLABORATIONS

« Mitigé, cela dépend des équipes, du contexte. »

« Les équipes en charge de l'élaboration du PLU ne sont pas toujours à l'écoute des spécialistes du patrimoine vert. »

« Trop peu d'échanges partagés. »

CLOISONNEMENT DES COMPÉTENCES, APPROCHE NON INTÉGRATIVE

« Travail très formaté, et très découpé par compétence. »

« Les compétences sont également encore trop cloisonnées. Les équipes ne contiennent pas de spécialistes des sols. Il faudrait pouvoir définir des orientations plus précises en matière de trame verte et bleue urbaine. Les écologues sont la plupart du temps limités à l'inventaire, et n'apportent pas d'ingénierie prospective à l'échelle de la planification. »

MANQUE DE MOBILISATION DES COMPÉTENCES EN ÉCOLOGIE / PAYSAGE

Un paysagiste : « En phase diagnostic, on sent qu'on apporte quelque chose, en finalisation, franchement on se demande parfois pourquoi on est là même si nos mandataires en sont convaincus, c'est très dur d'emmener les élus jusqu'aux ambitions finales fortes, il y a beaucoup de perte en ligne (...). »

FAIBLE PRISE EN COMPTE DE CES ENJEUX

« On en est encore trop souvent « à plaider » pour la prise en compte végétale qui tend à passer après les autres contraintes (logement, circulations, etc.). »

« S'agissant, dans le cas présent, de la prise en compte des végétaux et des espaces de nature dans les PLU-PLUi, force est de reconnaître qu'il s'agit là d'un "parent pauvre" et que cette prise en compte est beaucoup trop rare. »

« Considération de la place du végétal encore trop légère même si cela avance. »

PERCEPTIONS NÉGATIVES DES AUTRES COMPÉTENCES

Un paysagiste :
« Les architectes-urbanistes qui sont tout le temps les mandataires considèrent le végétal comme du « Ripolin vert » (...) sans considérer le côté vivant, biologique, périssable du végétal : ils n'ont pas la conscience de la nécessité de laisser des sols non imperméabilisés, des emprises suffisamment grandes en largeur et en profondeur de terre végétale non traversées par les réseaux, les routes, les sous-sols. »

Un paysagiste :
« Nous avons eu une période « faste » à la fin des PLU (il y a 5/6ans) où il y avait une vraie prise en compte d'un projet paysager territorial dans un travail pluridisciplinaire. Le passage aux PLUi, avec un changement d'échelle d'étude et surtout une grosse économie de moyens, a induit un repositionnement sur des gros bureaux d'études souvent juristes et environnement avec des juniors sans recul qui appliquent des recettes. »

Un écologue :
« La majorité du temps, les architectes arrivent sur le projet avec des idées bien précises. Il est difficile de faire évoluer le projet en y intégrant les enjeux environnementaux. Les paysagistes n'ont pas ou peu de formation en écologie. Il s'agit, la plupart du temps, de copier-coller de composition végétale très exotique, l'esthétisme est toujours au-dessus de la fonctionnalité écologique et de la durabilité... »



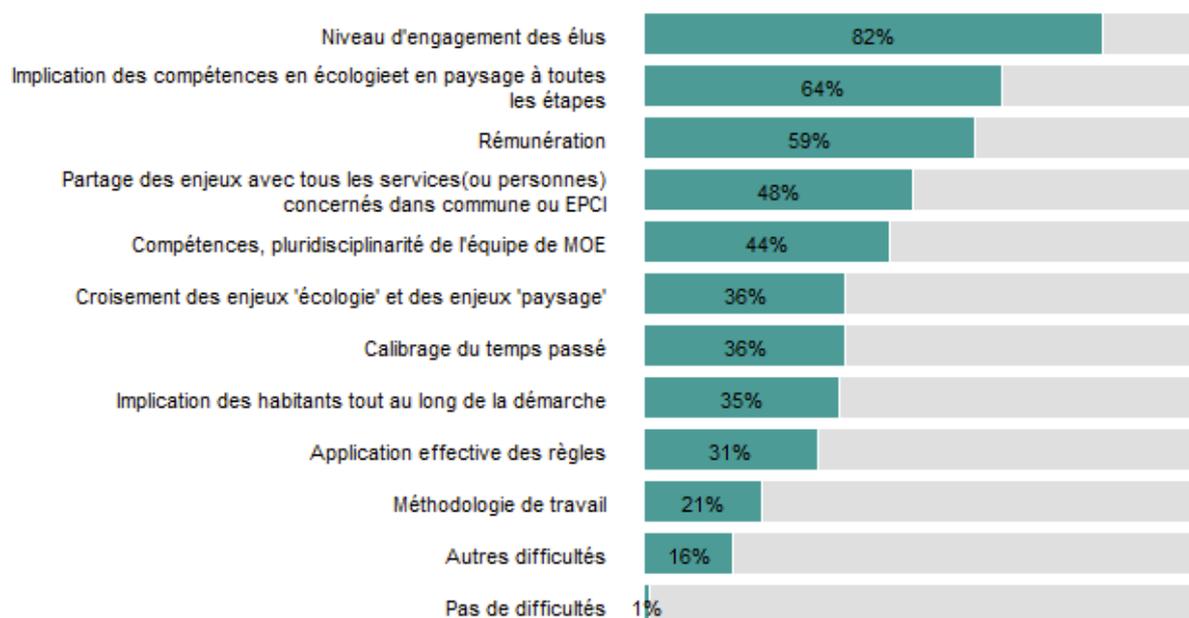
Parc naturel urbain III Bruché de l'Eurométropole de Strasbourg (67) - Crédit : www.strasbourg.fr

PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET BESOINS PRIORITAIRES



ÉLUS ET COMPÉTENCES ET RÉMUNÉRATION : LES PRINCIPAUX SUJETS DE DIFFICULTÉS

A votre avis, sur quoi portent les difficultés pour mener un travail de qualité préservant et développant le végétal et les espaces de nature dans les PLU(i) ?



Cette question a été posée aux répondants qui réalisent ou accompagnent des PLU(i).

TOTAL : 100 RÉPONSES

En tête des difficultés, le niveau d'engagement des élus, devant le sujet des compétences mobilisées et celui de la rémunération.

Le niveau d'engagement des élus est, de très loin, la principale difficulté identifiée par les répondants. En effet, quand il s'agit de nommer, parmi les difficultés identifiées, celle qui apparaît le plus préjudiciable à la préservation et au renforcement du végétal et des espaces de nature, il est de loin le plus cité (voir nuage de point ci-dessous).

Est ensuite évoquée la question de l'implication des compétences en écologie et paysage à toutes les étapes des PLU puis celle de la rémunération, citée par plus de la moitié des répondants.

Sont également citées les difficultés de croisement et partage des enjeux qui font écho au manque de formation et de sensibilisation au végétal et aux espaces de nature (cité en deuxième comme difficulté préjudiciable ci-dessous).

Parmi les difficultés que vous avez citées, quelle est la plus préjudiciable à la préservation et au renforcement du végétal et des espaces de nature ?



La question posée dans la consultation était une question ouverte et proposait un champ d'expression libre. Les réponses ont été traitées de façon à générer ce nuage de mots. Plus le mot apparaît en grand, plus souvent il a été cité [nombre de citations entre crochets].

TÉMOIGNAGES SUR LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RESSENTIES PAR LES PROFESSIONNELS

NIVEAU D'ENGAGEMENT DES ÉLUS

« C'est un objectif politique qui ne peut se faire sans l'engagement d'élus. »

« Globalement ils connaissent bien leur territoire par contre ils ne savent pas le lire et le comprendre...voir les fragilités et les signaux... »

« La majorité des élus n'est pas encore suffisamment convaincue de la prise en compte du paysage et de la nature dans les documents d'urbanisme. Ils sont parfois trop attachés à défendre le droit de propriété individuel par rapport à l'intérêt général notamment dès qu'il s'agit de protéger des composantes naturelles (protection qui pourrait représenter à l'avenir une contrainte pour les particuliers). »

« Les élus ne se sentent pas légitimes pour préserver le végétal dans les zones naturelles, agricoles et forestières (doublon avec la PAC, politiques de bassins versants...) comme dans les zones urbaines (propriétés privées, difficultés à juger la qualité du végétal existant...). »

« Généralement, ce n'est pas la priorité des élus qui recherchent surtout du droit à construire. »

« Il suffit parfois d'un élu pour décourager un groupe de s'engager sur telle ou telle thématique et/ou projet. »

IMPLICATION DES COMPÉTENCES EN ÉCOLOGIE ET PAYSAGE À TOUTES LES ÉTAPES

Un paysagiste : « Oui ! on nous appelle trop souvent pour des interventions ponctuelles... Parfois nous disons des choses essentielles dans le DIAG puis on s'aperçoit que dans les OAP il n'y a plus rien car le maire trouvait que cela en faisait de trop...! »

« L'écologie est souvent la «dernière roue du carrosse», peu consulté au fil du projet. »

« Le diagnostic est souvent très riche mais les outils réglementaires de traduction sont peu variés, et font ainsi perdre des spécificités intéressantes. »

« Cette implication est souvent présente mais plutôt à titre accessoire ou complémentaires, du type «volet paysager et/ou écologique» alors qu'elle devrait être en position initiale. »

« C'est très aléatoire ; être impliqué «en amont» ou «tout au long» ferait gagner du temps, de la connaissance et réduirait les dépenses d'études. »

RÉMUNÉRATION

« Beaucoup de PLU(i) sont actuellement lancés, mais certains répondent à des prix très bas, avec une formule «toute prête» et non contextualisée. En fonction des communes ou EPCI, c'est le prix qui compte. Cela ne permet pas, notamment dans l'élaboration des OAP d'aller très loin. Aussi, sur les PLUi de grand territoire, la contextualisation fine à l'échelle communale est très difficile. »

« Dépend des EPCI qui portent les PLUi : certains rechignent à rémunérer des études «environnementales» poussées, d'autres non. »

« Faible rémunération, donc peu de temps passé sur ces études. »

« Le coût moyen d'un PLU ou PLUi n'est pas à la hauteur de l'ambition. »

« Les études de PLU/PLUi sont souvent mal rémunérées amenant souvent à «rentabiliser» par du «copier/coller» ou des reconductions de recettes toutes faites qui vont à l'encontre d'une élaboration soucieuse du contexte et des dynamiques humaines et non-humaines des territoires. »

« Un PLU ou PLUi n'est pas fait spécifiquement pour traiter de cette question. »

C'est une question annexe qui est donc traitée par défaut, ce qui se ressent dans le budget alloué à ce volet. »

PARTAGE DES ENJEUX AVEC TOUS LES SERVICES CONCERNÉS

« Les services ne sont parfois pas assez étoffés voire même inexistant, les élus se remettant au bureau d'étude (problème de mise en œuvre et d'appropriation). »

«Les frontières organisationnelles qui existent encore entre les services de diverses collectivités sont effectivement un frein important. Je crois qu'il ne s'agit pas tant d'un manque de volonté de travailler dans un même sens (en tout cas, dans la majorité des cas), mais plus d'une méconnaissance des projets menés par les uns et les autres, qui finissent parfois par se télescoper et se traduire par une décision tranchée (soit ça, soit ça), plutôt qu'un projet convergeant. »

COMPÉTENCES, PLURIDISCIPLINARITÉ DE L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

« Manque cruel de compétence en écologie. »

« Manque une approche globale de prise en compte du paysage. »

Un paysagiste conseil de l'état : « Oui, le plus souvent, dans les dossiers sur lesquels j'ai à me prononcer, l'équipe chargée d'étude ne compte aucun paysagiste. C'est criant. »

« Les PLU sont souvent réalisés par de petites structures (urbanistes généralistes spécialisés en réglementaire). »

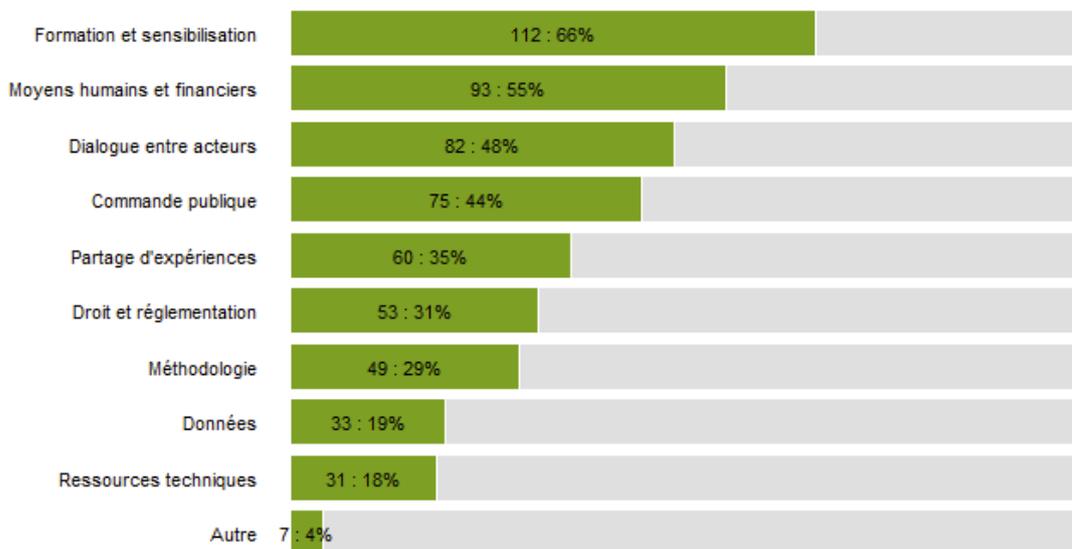
«Si la pluridisciplinarité va de soi, le choix du mandataire commun de l'équipe de MOE est primordial. On constate qu'il est très rarement assuré par un maître d'œuvre de la conception (paysagiste, architecte ou urbaniste) au profit de BET d'ingénierie technique ou scientifique, peu compétent dans la traduction des conséquences spatiales et temporelles des PLU/PLUi. »

APPLICATION EFFECTIVE DES RÈGLES

« Faire appliquer les règles et leur devoir de police est une vraie difficulté pour les élus. »

FORMATION, MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS EN TÊTE DES BESOINS PRIORITAIRES

En conclusion, quels sont les besoins prioritaires ou leviers d'actions que vous identifiez pour une meilleure prise en compte de l'enjeu « Nature » dans les PLU(i) ?



TOTAL : 170 RÉPONSES

Plus de formation et des moyens humains et financiers sont cités en tête des leviers d'actions pour favoriser la prise en compte du végétal et des espaces de nature dans les PLU(i). Ils sont tous les deux nommés par plus de la moitié des répondants. Les cibles des actions de formation et de sensibilisation identifiées sont principalement les élus, mais aussi les techniciens ainsi que les professionnels autres qu'écologues et paysagistes. Des moyens humains et financiers supplémentaires apparaissent à

beaucoup nécessaires pour mener un travail qualitatif et permettre la mobilisation des compétences en écologie et paysage tout au long de la démarche des PLU(i).

Viennent ensuite un ensemble de leviers comprenant le besoin de plus de dialogue entre les différents acteurs en présence, l'intégration de ces enjeux dans la commande publique et enfin le partage d'expériences pour inspirer les collectivités et motiver les élus.

TÉMOIGNAGES ILLUSTRANT LA DIVERSITÉ DES BESOINS ET PISTES D'ACTION IDENTIFIÉS PAR LES PROFESSIONNELS

FORMATION ET SENSIBILISATION

« Besoin principal à mon sens.
Dès le plus jeune âge, à l'école, partout. »

« Former les élus aux enjeux de nature en ville et aux enjeux des sols de leur territoire en terme d'artificialisation, de paysage et de biodiversité. »

« Formation et sensibilisation des professionnels autres qu'écologue et paysagiste concepteur... »

« Préalablement à la démarche d'élaboration du PLU/PLUI pour s'assurer d'une culture commune de base des élus et techniciens en charge du projet. »

« Dans ma structure (CAUE), on essaye du mieux qu'on peut de former et sensibiliser à diverses thématiques, notamment le paysage dans l'espace urbain. C'est vraiment difficile de motiver les élus et techniciens à venir se former ou se sensibiliser. Peut-être que demain, après la Covid-19, les choses vont évoluer vers plus de paysage, plus de nature... et puis, depuis une dizaine d'années aussi, on a de fortes périodes de chaleur et les personnes commencent à prendre conscience qu'un arbre peut tellement apporter dans ces périodes. »

« C'est un axe clef qui peut faire avancer les compétences de tous, dont celles des élus qui oublient parfois la préciosité en même temps que la fragilité de leur territoire. Parallèlement les professionnels ont beaucoup à apprendre de ceux qui vivent sur place, doivent passer du temps à échanger avec eux (acculturation). »

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

« Avoir une enveloppe financière suffisante pour avoir une équipe pluridisciplinaire présente tout au long de la démarche. »

« Compétences pluridisciplinaires et budget permettant une étude qualitative. »

« Favoriser les bureaux d'étude en paysage comme mandataire. »

« Mettre plus de moyens sur le repérage et la qualification des espaces de nature. »

« On peut s'enrichir en tant que MOE, rarement en écrivant des PLU... redonnons leurs lettres de noblesse à ces missions de la plus haute importance pour notre société ! »

« Les budgets d'étude ne cessent de réduire depuis 10 ans alors que les cahiers des charges s'étoffent. »

« Les bons moyens humains ! Les écologues et paysagistes par exemple. »

« Doubler les budgets. »

« L'accompagnement par un écologue ou expert environnement est indispensable. »

« Notamment les moyens humains pour le suivi et la mise en œuvre du PLUi. »

« Participer à l'élaboration d'un PLUi, c'est passionnant mais ça paie mal. »

DIALOGUE ENTRE ACTEURS

« Intégrer les gestionnaires en amont (création/révision) pour voir avec eux ce qu'il est possible de faire dans les documents d'urbanisme : compatibilité des objectifs entre les différents acteurs du territoire, adaptation de la protection réglementaire en fonction des enjeux... »

« Des échanges très nombreux et variés (visites, ateliers...). »

« C'est une richesse de pouvoir avoir autour d'une table tous les acteurs. Les associer très en amont est aussi intéressant et enrichissant pour les projets et les élus. Cela permet aussi de ne pas avoir de surprise en fin de procédure. »

« Le paysage et l'urbanisme sont des sujets à partager et à décider ensemble : les élus, les techniciens et la société civile. Inventons cette démocratie pour retrouver les habitants dans ces sujets ! »

COMMANDE PUBLIQUE

« Les bénéfices d'une démarche plus complète doivent être mieux compris, et le coût immédiat qui va avec mieux assumé. »

« Adaptation des CCTP, avec mise en valeur de la compétence «écologue» et importance de l'état initial. »

« Inciter la commande publique par des aides d'État et des contraintes pour intégrer le vivant. »

« Obliger une compétence de paysagiste concepteur dans l'élaboration des PLU et ne pas privilégier le moins-disant dans les offres mais les références et compétences. »

« Depuis des années que la commande publique s'offre des études bradées et qu'elle entretient de façon invraisemblable (pour ne pas dire honteuse) des prix bas en donnant une trop grande importance au prix dans le critère de choix du candidat à retenir et en rajoutant une couche en n'excluant pas le recours à des demandes de rabais, alors même que les professionnels de l'urbanisme et du paysage sont aux abois, il ne faut pas s'étonner que la qualité des études laisse plus qu'à désirer. »

DROIT ET RÉGLEMENTATION

« Faire évoluer le droit et la réglementation dans le sens du zéro artificialisation nette. »

« Protection juridique des vieux sujets (arbres) en bonne santé, et de haies, par exemple. »

« Fixer des ordres de qualité via des évaluateurs de qualité clairement affichés (densité d'espace de nature perdu ou gagné, coefficient d'ombrage, de perméabilité, de biodiversité...). »

« L'abattage d'arbres «protégés», en EBC, la minéralisation des sols ne sont JAMAIS poursuivis. »

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

« C'est ce qui est le plus simple pour faire avancer les élus. »

« Diffuser des exemples réussis (par le biais de CAUE, FFP...). »

« Il est toujours intéressant pour les élus, et plus parlant pour eux, d'avoir des retours d'expérience avec d'autres élus ou bureaux d'études qui ont pu mettre en place des stratégies qu'ils pourraient eux aussi aménager sur leur territoire. »

« À renforcer ! »

« Toujours utile, aussi avec niveau inférieur : promoteurs, CIBI... »

Tables des sigles

- ABC** : Atlas de la biodiversité communale
- CAUE** : Conseil en architecture urbanisme et environnement
- CIBI** : Conseil international biodiversité et immobilier
- CPIE** : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- DIAG** : Phase de diagnostic
- EBC** : Espace boisé classé
- EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- FFP** : Fédération française du paysage
- INPN** : Inventaire national du patrimoine naturel
- OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- PAC** : Politique agricole commune
- PADD** : Projet d'aménagement et de développement durable
- PLU** : Plan local d'urbanisme
- PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal
- PNR** : Parc naturel régional
- SCOT** : Schéma de cohérence territorial
- TVB** : Trame verte et bleue
- Zone N** : Zone naturelle et forestière

Les expériences positives signalées

Liste des expériences positives signalées au cours de la consultation, classées par région : **AUVERGNE-RHONE-ALPES** : PLUi Grenoble Alpes Métropole (38), PLU Gaillard (74), SCOT Annemasse Agglomération (74). **BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE** : PLUi Communauté de communes Grand Chambord (39). **BRETAGNE** : Plan paysage Agglomération de Saint-Brieuc (22), PLUi Morlaix Communauté, PLU Rennes (35), PLUi Rennes Métropole (35), Etude paysagère Agglomération de Lorient (56). **CENTRE-VAL-DE-LOIRE** : PLU Poupriy (28), PLUi Communauté de communes Cœur de Beauce (28), PLU Fondettes (37), PLU Tours (37), PLU Saint-Genouph (37), PLUi Arbois Poligny Salins (41), SCOT Blaisois (41), PLUi Bellegarde (45). **GRAND EST** : PLUiH Orne Lorraine Confluence (54), PLU Weitbruch (67). **ÎLE-DE-FRANCE** : SCOP Communauté d'agglomération Marne (77), PLU Orsay (91), PLU Vitry-sur-Seine (94). **NORMANDIE** : PLUiH Seine-Eure Agglomération (27). **NOUVELLE-AQUITAINE** : PLUi Parthenay-Gâtine (79). **OCCITANIE** : PLU Dufort et Saint-Martin de Sossenac (30), PLU Puechabon (34). **PAYS DE LA LOIRE** : PLU Saint-Nazaire (44), PLUi Nantes métropole (44), PLUi Communauté de communes Erdre et Gesvres (44), PLU Commune nouvelle de Mauges-sur-Loire (49), PLUi Angers Loire Métropole (49), SCOT Pays des Mauges (49), PLUi Mayenne Communauté (53), PLUi Communauté de communes de l'Orée de Bercé Béloinois (72), PLUi Communauté urbaine de Le Mans Métropole (72), PLU Noirmoutier-en-l'Île (85).

Plante & Cité

a lancé un programme d'étude sur l'intégration du végétal dans la planification urbaine [2018-2021].

Dans ce cadre, une consultation nationale a été menée auprès des acteurs privés qui réalisent des prestations de planification ou conseillent les collectivités (urbanistes, paysagistes, architectes, écologues...).

En se basant sur la diversité des retours d'expérience, cette synthèse présente leurs regards sur l'efficacité et les limites des outils des PLU(i), la richesse et la complexité du travail pluridisciplinaire, les principales difficultés ressenties et les leviers d'action qu'ils identifient.

POUR CITER CETTE PUBLICATION :

LARRAMENDY S., DAGOIS R., 2020. Végétal et planification : retour d'expérience des acteurs privés.
Synthèse de la consultation nationale. Plante & Cité, 24 p.

MAISON DU VÉGÉTAL

26, rue Jean Dixméras • 49066 ANGERS Cedex 1
02 41 72 17 37 • contact@plante-et-cite.fr

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture

CONSULTEZ TOUTES NOS RESSOURCES SUR

WWW.PLANTE-ET-CITE.FR

